

AVIS DU CMF

NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société " Poulina Group Holding - PGH - " et du public que,

Conformément à l'engagement pris par les principaux actionnaires au niveau du prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 11 juillet 2008 sous le numéro 08- 612 et relatif à l'émission et à l'admission au marché principal de la cote de la bourse des actions de ladite société, de regrouper leurs titres de participation PGH dans un holding financier qui détiendra 70% du capital de la société PGH,

Il a été procédé à la création du holding financier " Founders Capital Holding " auquel sera apporté 116 712 857 actions PGH, soit 70,03% du capital, appartenant aux principaux actionnaires de la société PGH et ce, dans le but de doter la société PGH d'un noyau dur regroupant en une seule entité les familles fondatrices de la société.

Par cet apport, la société " Founders Capital Holding " détiendra un nombre de titres dans le capital de PGH qui lui conférera le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de PGH.

Saisi par une demande de la société " Founders Capital Holding " sollicitant une dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à la soumission à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de PGH, le CMF, par décision n° 5 datée du 23 mars 2009 a décidé de ne pas soumettre ladite société à de telles obligations.